

*Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
du 17 novembre 2015*

L'an deux mille quinze, le dix-sept du mois de novembre, à 19h15, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Loubert se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Pierre DIENER, Maire.

Etaient présents : Pierre DIENER, Marc LABADIE, Arnaud GARBAY, Christopher LATAPY, Richard MANO, Frédérique MONIER, Bertrand MATHAT.

Absentes excusées : Carole GUERIN, Isabelle DA ROS.

Monsieur Arnaud GARBAY a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du procès-verbal du 23 octobre 2015**
- **Vente matériel communal**
- **Travaux d'entretien logement communal de Michotte**
- **Repas des Aînés 2016**
- **Compte-rendu des réunions**
- **Questions et informations diverses**
- **Choix de la date de la prochaine réunion du Conseil Municipal**

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 OCTOBRE 2015
--

Christopher LATAPY, bien qu'étant absent lors de cette réunion tient à signaler qu'il trouve dommage que la permanence ne soit plus assurée par les élus le samedi matin car il y voyait du monde.

Marc LABADIE l'informe que le travail en commission peut toujours avoir lieu le samedi matin, mais c'est l'ouverture au public qui ne sera plus assurée vu la très faible fréquentation.

Frédérique MONIER dit que lors de ses permanences elle a rencontré parfois deux à trois personnes et parfois personne.

Le Maire signale que si les permanences devaient être réinstaurées, il faudrait organiser des tours de rôle et faire un planning.

Richard MANO n'est pas intéressé pour faire des permanences où on ne voit personne, mais est tout-à-fait d'accord pour travailler en commission le samedi matin.

Le Maire précise que même les samedis où la mairie est ouverte la fréquentation du public est très faible voire nulle.

Arnaud GARBAY informe que lors de ses trois permanences, il n'a vu personne.

Christopher LATAPY ne remet pas en question la décision prise lors de la réunion du 23 octobre, mais rappelle que le Conseil municipal s'était engagé à effectuer les permanences jusqu'à la fin de l'année et regrette que cet engagement n'ait pas été tenu.

Le Maire rappelle que le planning des permanences n'a pas été fait pour le dernier trimestre, il faudrait donc faire un nouveau doodle.

Le procès-verbal de la réunion du 23 octobre 2015 est adopté à l'unanimité.

D2015-038 – VENTE MATERIEL COMMUNAL

Le Maire rappelle que lors de la réunion du Conseil municipal du 23 octobre dernier, il avait été décidé de vendre le matériel communal (conteneurs, tables, volets, etc...) encombrant l'atelier communal. Après prise de contact avec les services de la Trésorerie de Langon, il s'avère que la vente au plus offrant n'est pas possible, aussi il demande aux conseillers de revoir ses propositions. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mettre en vente le matériel listé ci-après et fixe les tarifs comme suit :

- Conteneurs poubelle :
 - L 980 x P1100 x H1150 – couvercle 1250 x 1210
 - L1000 x P1140 x H1150 – couvercle 1330 x 1200
 - L1000 x P1150 x H1150 – couvercle 1330 x 1200
 - L1100 x P 990 x H1150 – couvercle 1210 x 1175
 - L1600 x P1120 x H1160 – couvercle 1620 x 1160 : 50,00 €
 - 10 tables bois
 - 17 tréteaux pliants
- } 40,00 € le conteneur
- Volets bois fenêtres :
 - 1 paire – 690 x 1350 ép. 25 : 10,00 €
 - 3 paires – 690 x 1170 ép. 25 : 10,00 € la paire
 - 1 paire – 590 x 960 ép. 25 : 10,00 €
 - Volets bois portes :
 - 1 paire – 745 x 228 : 10,00 €
 - 1 paire – 680 x 224 ép. 35 : 10,00 €
 - Volets coulissants :
 - 1 volet – 1600 x 2840 ép. 55 : 10,00 €
 - 1 paire – 1830 x 2840 ép.55 : 10,00 €
 - Porte bois 875 x 2080 : 10,00 €
 - Porte d'entrée vitrée 910 x 2095 : 10,00 €
 - Meuble de cuisine avec plaque électrique L1085 x P675 x H90
 - Plaque carrelée – 670x1085
 - (Plaque électrique encastrée – 510 x 290)
 - 2 WC : 10 € pièce
 - 1 cumulus : 50 € en l'état
- } 20,00 € le lot

L'information sera transmise aux administrés.

TRAVAUX D'ENTRETIEN LOGEMENT MICHOTTE

Le Maire présente les devis définitifs des entreprises BLANGERO et LABREZE reçus en mairie pour le remplacement du bardage côté Ouest du logement de Michotte.

- SARL Gilbert BLANGERO : 1 730,69 € TTC
- SARL Vincent LABREZE : 1 696,30 € TTC

Le devis de la SARL Vincent LABREZE est accepté à l'unanimité.

REPAS DES AÎNES 2016

Le Maire rappelle qu'une proposition d'avancer la date du repas des Aînés au mois de janvier avec les vœux avait été évoquée.

Il demande ensuite aux conseillers de fixer une ou deux dates afin que les traiteurs soit démarchés. La date du 31 janvier 2016 est retenue, des propositions de menus seront demandées. Des recherches seront effectuées pour l'animation.

COMPTE-RENDU DES RÉUNIONS

- **Gens du voyage** : Christopher LATAPY fait part des réflexions menées pour la création d'une aire de grand passage à Langan. Une étude a été menée pour donner suite à la gérance de l'aire de Sève, le contrat d'Aquitanis se terminant fin décembre 2015. La décision de confier la gérance à des professionnels a été retenue, un appel d'offre a été lancé. L'ouverture des plis aura lieu début décembre.
- **Marche rose** : Christopher LATAPY fait part du succès de cette manifestation, 800 personnes étaient présentes à l'arrivée à Coimères.
- **Conseil d'école de Castets-en-Dorthe** : Pierre DIENER fait part de l'élection au comité des parents d'élèves. Le règlement du Conseil d'école et le règlement intérieur de l'école ont été votés. Il fait ensuite le point des effectifs, une classe risque d'être fermée à la rentrée 2016 et présente les travaux à venir.
- **Fusion des CdC du Sud Gironde et des Coteaux macariens** : Pierre DIENER indique au Conseil municipal que la CdC des Coteaux macariens ayant moins de 15 000 habitants à l'obligation de fusionner avec une autre CdC. Cette dernière a émis le vœu de s'allier à la CdC du Sud Gironde.
L'harmonisation des compétences suite à la fusion des 3 CdC (Sud Gironde, Villandraut et Pays Paroupian) au 01/01/2014 n'étant pas terminée, se relancer dans un nouveau chantier d'harmonisation de compétences avec la CdC des Coteaux macariens sera très difficile. De plus, les petites communes auront plus de mal à se faire entendre si le bureau passe de 30 à 44 communes.
Le Conseil Municipal devra se prononcer avant le 14 décembre 2015, date à laquelle le Conseil communautaire émettra son avis. Tous les documents ont été transmis aux conseillers, le Maire leur demande de réfléchir à la position à adopter.
- **Déploiement haut débit** : Pierre DIENER informe le Conseil que la commune de Bieujac a adressé un courrier à toutes les communes de la CdC du Sud Gironde demandant à ce que les communes comme les nôtres ne soient pas oubliées dans le prochain plan du haut débit. Cette position rejoint ce que Pierre DIENER avait dit lors de la réunion avec Gironde Numérique.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Défibrillateur** : l'Association des Maires de Gironde a lancé une consultation pour référencer des prestataires de défibrillateurs et pour faire bénéficier les communes de conditions d'achat favorables. L'association a listé le matériel. Le Maire présente les matériels et les coûts aux conseillers. Le Maire est chargé de vérifier la réglementation en la

matière.

- **Expertise du carrelage de la salle des fêtes** : Arnaud GARBAY informe de Conseil qu'il était présent au rendez-vous avec le Maire, l'employé communal, le carreleur, le fournisseur du carrelage, l'expert du tribunal et un expert qui sera chargé d'effectuer les tests. Des carreaux non utilisés ont été confiés à l'expert pour analyse.
- **Permanences élections** : Le Maire rappelle la nécessité de compléter le planning prévisionnel pour les permanences à effectuer des élections régionales des 6 et 13 décembre 2015.
- **Restauration des tableaux église** : Christopher LATAPY fait part de l'état d'avancement du dossier de demande de subvention. Le dossier passera en commission permanente du Conseil Départemental le 30 novembre prochain.
- **Signalisation** : Christopher LATAPY signale qu'un panneau Stop a été installé au lieu-dit L'espagnol au croisement avec la RD 224, ce qui lui semble une bonne chose, mais la demande initiale avait été faite pour le croisement au lieu-dit Jean Bon avec la RD 225. Le Maire informe le Conseil que le Centre Routier Départemental a été contacté, celui-ci a fait une erreur d'implantation. Un nouvel arrêté départemental sera pris pour la pose d'un autre panneau Stop, cette fois-ci comme prévu initialement au lieu-dit Jean Bon. Christopher LATAPY signale également que le panneau 30 au lieu-dit Berderis a été plié. Le panneau sera donc redressé. Globalement, le constat est fait que la vitesse a nettement diminuée sur les voies communales depuis la mise en place des panneaux 30.

Richard MANO quitte la séance à 20h31 pour des obligations familiales.

- Bertrand MATHAT signale qu'un nid de guêpes se trouve sous l'appentis de la cuisine de la salle des fêtes.
- Christopher LATAPY demande s'il serait possible de faire une réunion avec les présidents des associations communales, Comité des Fêtes, Société de Chasse et l'Association pour la Restauration et la Sauvegarde de l'Église, pour travailler sur un but commun et redynamiser la commune. Le Maire est prêt à soutenir toutes les initiatives. Christopher LATAPY se charge de contacter les associations.
- Le Maire demande à Marc LABADIE de prévoir un contrôle des appareils de chauffage à gaz de l'église. Il se renseignera auprès d'un organisme agréé.

CHOIX DE LA DATE DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

La date de la prochaine réunion est fixée au mardi 8 décembre 2015 à 19 heures.